



Mme Annie Le Houérou
Présidente du Comité National Autisme
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

La Roquette-sur-Siagne, le 12 avril 2016

Madame la Présidente

Nous vous avons déjà alertée sur les dysfonctionnements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le champ de l'autisme. Les signalements et placements abusifs d'enfants autistes ou en cours de diagnostic se multiplient et font vivre de nombreuses familles, souvent monoparentales, dans la terreur permanente. Des travailleurs sociaux tout-puissants et sans aucune connaissance du problème, s'acharnent en permanence sur ces familles, après des dénonciations souvent venues de l'Education Nationale ou d'Hôpitaux de Jour, tout autant appuyés sur une totale méconnaissance des troubles du spectre de l'autisme, et une malveillance largement inacceptable, nourrie d'une idéologie psychanalytique obscurantiste qui fait des familles, et surtout des mères, la cause unique des troubles du développement : vouloir faire accéder son ou ses enfants autistes à un diagnostic d'autisme entraîne une stigmatisation de la famille pouvant aller jusqu'au placement des enfants.

Nous sommes très amers de voir que nos combats pour dénoncer les injustices et les erreurs judiciaires, entraînées par la collusion entre des services sociaux incompetents et sans aucun contrôle, et une justice qui cautionne sans recul leurs dysfonctionnements, ne sont pas vraiment relayés par les ministères de tutelle qui devraient s'en inquiéter.

Pourtant il y a eu le rapport ASE rédigé par Autisme France, cité par le rapport du Défenseur des Droits consacré à Handicap et Protection de l'Enfance ; on peut lire dans ce rapport du Défenseur des Droits : « Par manque de connaissance par les professionnels des CRIP des symptômes et des conséquences de l'autisme sur le comportement des enfants comme sur les conditions de vie des familles, de nombreuses situations feraient l'objet d'IP, suivies ou non de mesures de protection de l'enfance. Les signalements et IP non justifiés seraient, selon les associations interrogées, *« récurrents en ce qui concerne les familles d'enfants autistes »* ».

Pourtant il y a eu un rapport alternatif d'Autisme France au Comité des Droits de l'Enfant à Genève et des observations de l'ONU à la France pour condamner sa désastreuse politique de protection de l'enfance, qui aboutit à priver des enfants de leurs droits les plus élémentaires :

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : Paris
 Bureaux : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – adresse électronique : autisme.france@wanadoo.fr

53. Le Comité est préoccupé que des alternatives au placement de chaque enfant soient rarement pratiquées et que le nombre d'enfants séparés de leur famille soit en augmentation, à la demande du pouvoir judiciaire. Il est en outre préoccupé par :

(A) La surreprésentation des enfants handicapés dans les établissements de l'ASE ;

(C) les décisions de placement qui ne sont pas prises en vue d'assurer la continuité des liens d'un enfant avec son environnement, les familles d'accueil et de l'environnement;

54. Le Comité recommande à l'État partie de :

(A) Soutenir et faciliter les soins axés sur la famille pour les enfants autant que possible.

(B) Assurer des garanties adéquates et des critères clairs, basés sur les besoins, les vues et les intérêts de l'enfant, pour déterminer si un enfant doit faire l'objet d'un placement; (C) Faire en sorte que les enfants puissent rester en contact avec leurs parents, dans la mesure du possible, en tenant compte de la proximité géographique et de l'environnement familial de l'enfant;

L'État partie devrait également veiller à ce que les enfants autistes ne soient pas soumis à l'institutionnalisation forcée ou au placement administratif.

Pourtant l'emblématique affaire Rachel a donné lieu à trois réunions interministérielles : elles devaient aboutir à un plan d'action ASE/Autisme qui pour le moment n'a pas vu le jour. Depuis 8 mois, les enfants de cette maman de l'Isère lui ont été arrachés, parce que l'ASE et les juges nient les diagnostics d'autisme posés par le Centre de Ressources Rhône-Alpes et accusent la mère de vouloir que ses enfants soient autistes. En France, un juge peut poser un diagnostic en toute impunité.

Ces dérives gravissimes que nous avons souvent dénoncées et qui s'amplifient, dans un climat de guerre des psychanalystes aux familles, n'ont pas abouti à une prise de conscience.

Qu'on en juge :

- Aucun groupe de suivi pour les préconisations du Défenseur des Droits
- Aucun groupe de suivi pour les observations sévères de l'ONU qui auraient dû donner lieu, toutes affaires cessantes, à un plan d'action
- Aucun soutien du Défenseur des Droits aux enfants bafoués dans leurs droits
- Aucun soutien du Défenseur des Droits aux familles bafouées dans leurs droits : interdites d'accès aux calomnies qui les concernent, humiliées en plein tribunal, accusées de mensonges, privées de leurs enfants
- Aucun plan à ce jour ASE/Autisme
- Aucune prise en compte du handicap, encore moins de l'autisme, dans la loi du 14 mars 2016 sur la Protection de l'Enfance, qui va encore aggraver la situation : projet pour l'enfant sans attention portée à un éventuel handicap, non soumis à l'approbation des parents, référent médecin en PMI, alors que leur incompétence en autisme est de notoriété publique, propos officiels sur l'intérêt de l'enfant à défendre au détriment des liens avec la famille, totalement irresponsables. Nous savons par la rumeur que des projets de décrets sont en cours de rédaction : nous n'avons pas été consultés, ni même informés.
- La désastreuse proposition de loi qui accorde l'impunité aux médecins auteurs de signalements a fait l'objet d'alertes de notre part, prises par le mépris. Pourtant, les médecins n'ont aucune formation à l'autisme, c'est aussi de notoriété publique
- Bien sûr, toujours aucun plan pour réformer totalement les formations initiales des médecins, travailleurs sociaux, psychologues, pour les empêcher de nuire aux enfants autistes, par méconnaissance de l'autisme et lecture archaïque des troubles des enfants, et faire cesser signalements et placements abusifs.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : Paris

Bureaux : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – adresse électronique : autisme.france@wanadoo.fr

- Enfin, pour faire bonne mesure, des Assises de la Protection de l'Enfance en mai, à Metz, pourtant parrainées par trois ministères, ne prévoient aucune intervention sur le problème des enfants en situation de handicap à l'ASE, encore moins l'autisme, évidemment, alors que pourtant un plan est en préparation ; les intervenants sont souvent des psychanalystes dont nous pouvons deviner qu'ils feront comme d'habitude : dénoncer le rôle des familles et conforter l'institutionnalisation des enfants à l'ASE, en violation des observations de l'ONU sur ce point. Rien bien sûr sur les dysfonctionnements massifs de l'ASE, pourtant dénoncés par de multiples rapports publics (Cour des Comptes, IGAS, MAP).

Nous vous demandons instamment, Madame la Présidente :

- De veiller aux décrets d'application de la loi du 14 mars 2016 et de nous tenir au courant de leur élaboration en sollicitant notre audition pour leur rédaction
- D'ouvrir d'urgence un groupe de suivi des observations de l'ONU et du Défenseur des Droits
- De saisir le Ministre de la Justice des violations des droits des enfants, des droits de la défense des familles, par des juges des Enfants
- De saisir la Ministre de la Famille pour faire rectifier les propos sur l'intérêt supérieur de l'enfant, présenté sans nuances, ni définition, pour stigmatiser les liens familiaux
- De protester contre ces désastreuses Assises de la Protection de l'Enfance
- D'accélérer la publication du plan ASE /Autisme et d'y adjoindre un comité de suivi avec les associations qui se sont impliquées dans ce dossier (Collectif Egalited et Autisme France) et le connaissent bien
- De demander l'ouverture immédiate d'une cellule d'urgence pour faire remonter les signalements et placements abusifs.

Nous connaissons votre implication et savons pouvoir compter sur votre aide.

Danièle LANGLOYS
Présidente

Copie à Mme Neuville
Mme Rossignol
M. Urvoas
Mme Gillot
M. Petitmengin
Mme Toutin-Lasri

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : Paris
Bureaux : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
Site internet : www.autisme-france.fr – adresse électronique : autisme.france@wanadoo.fr